



- **EXTRAIT**
du registre des Délibérations du Conseil Municipal
séance du 23 février 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la Délibération
45	45	45

OBJET : 2016 – 12 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Conseil Municipal de la Commune de GRASSE, dûment convoqué le 16 février 2016, s'est réuni le mardi 23 février 2016 à 14h30 au Palais des Congrès, salle Gérard PHILIPPE sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jérôme VIAUD, Maire et Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Philippe WESTRELIN, Patricia ROBIN, Catherine BUTTY, Christophe MOREL, Valérie COPIN, Gilles RONDONI, Cyril DAUPHOUD, Valérie DAVID, Nicole NUTINI, Jean-Marie BELVEDERE, Anne-Marie DUVAL, Pascal PELLEGRINO, Brigitte VIDAL, Jean-Marc GARNIER, Jean-Paul CAMERANO, Philippe BONELLI, Muriel CHABERT, Claude MASCARELLI, Aline BOURDAIRE, Marguerite VIALE, Serge PERCHERON, Mélanie ZARRILLO, Ali AMRANE, Annie OGGERO-MAIRE, Jean-François LAPORTE, Alexandra ARDISSON, Chems SALLAH, Franck BARBEY, Paul EUZIERE, Mekia Noura ADDAD, Magali CONESA, Ludovic BROSSY, Frédérique CATTART, Damien VOARINO, Philippe de FONTMICHEL, Myriam LAZREUG, Stéphane CASSARINI, Jean-Marc DEGIOANNI, Corinne SANJUAN.

PART EN COURS DE SEANCE :

Monsieur Jean-Marc GARNIER (prend part aux délibérations N°2 à N°11)
Madame Alexandra ARDISSON (prend part aux délibérations N°2 à N°12)
Monsieur Franck BARBEY (prend part aux délibérations N°2 à N°11 et N°16 à N°38)
Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL (prend part aux délibérations N°2 à N°16)

ABSENTS EXCUSES :

- Madame Dominique BOURRET
- Madame Jocelyne BUSTAMENTE
- Monsieur Mahamadou SIRIBIE
- Madame Stéphanie MANDREA
- Madame Mireille BANCEL

ABSENTS :

/

ABSENTS EXCUSES ARRIVANT EN COURS DE SEANCE :

- Monsieur Chems SALLAH (prend part aux délibérations N°19 à N°38)
- Madame Mekia Noura ADDAD (prend part aux délibérations N°12 à N°38)

PROCURATION :

- Madame Dominique BOURRET à Monsieur Philippe WESTRELIN
- Monsieur Jean-Marc GARNIER à Madame Brigitte VIDAL
- Madame Alexandra ARDISSON à Madame Valérie DAVID
- Monsieur Chems SALLAH à Monsieur le Maire
- Madame Jocelyne BUSTAMENTE à Monsieur Ali AMRANE
- Monsieur Mahamadou SIRIBIE à Monsieur Jean-François LAPORTE
- Monsieur Franck BARBEY à Monsieur Gilles RONDONI
- Madame Sabine MANDREA à Monsieur Jean-Paul CAMERANO
- Madame Mekia Noura ADDAD à Monsieur Paul EUZIERE
- Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL à Madame Myriam LAZREUG
- Madame Mireille BANCEL à Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Madame Mélanie ZARRILLO est élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2016.

Questions diverses :

/

DU 23 FEVRIER 2016

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

RESUME SYNTHETIQUE DU RAPPORT

Le présent rapport d'orientation budgétaire a pour objet de présenter des éléments de discussion pour le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2016.

Monsieur le Maire expose :

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le Département et au Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse dont la commune est membre.

INTRODUCTION

Le contenu du projet de loi de finances 2016 entérine une troisième réduction successive des concours financiers de l'Etat aux collectivités.

Ces concours diminueront dans les mêmes enveloppes que celles constatées en 2015, et dans une clé de répartition identique à celle appliquée lors des deux derniers exercices budgétaires.

Ce dispositif aboutit ainsi à une baisse de 2,71 milliards d'euros pour le bloc communal, de 1,148 milliards pour les Départements et de 451 millions pour les Régions.

La préférence pour une proportionnalité de l'effort en fonction de la richesse des collectivités n'a donc pas été retenue.

Pour amortir ce nouveau choc, le gouvernement a mis en avant les principes d'une nouvelle architecture de Dotation Globale de Fonctionnement couplée avec une réforme des dotations de péréquation et dont l'application n'est prévue qu'en 2017.

Cette dotation serait rénovée avec trois composantes, une dotation de base, une dotation de ruralité, et une dotation de centralité.

La première serait attribuée à chaque commune en fonction du seul critère de sa population, cette dotation socle d'un même montant par habitant devrait garantir l'exercice d'un minimum de service public.

La dotation de ruralité concerne les communes rurales.

La dotation de centralité est destinée à prendre en compte les charges qui résultent de l'utilisation des équipements de la commune et des intercommunalités par les habitants des communes voisines. C'est cette dotation qui fait l'objet, selon le choix retenu dans le projet loi de finances, d'une territorialisation au niveau intercommunal (EPCI et communes membres).

La réforme des dotations de péréquation a pour objectifs de recentrer les dotations de péréquation en recentrant le nombre de communes éligibles, lisser les effets de seuil et simplifier en supprimant la Dotation Nationale de Péréquation en réallouant les montants sur la Dotation de Solidarité Urbaine et la Dotation de Solidarité Rurale.

Avec cette 4ème refonte de l'architecture de la DGF, le gouvernement entend « réduire les écarts injustifiés de dotations, soutenir davantage les territoires les plus défavorisés et encourager les mutualisations entre communes et intercommunalités ».

Néanmoins, atteindre ces objectifs de justice territoriale et de lisibilité sera une gageure au regard de l'empilement des réformes intervenues depuis 1979 qui n'ont jamais réellement permis ni de simplifier le dispositif, bien au contraire, ni d'en corriger efficacement les biais existants. Face à tant de difficultés et d'incertitudes, l'application de la réforme a d'ailleurs été reportée du 1er janvier 2016 au 1er janvier 2017, le temps d'approfondir les simulations et de coordonner la réforme de la DGF avec les importantes évolutions de la carte intercommunale.

Outre la réforme de la DGF et la baisse des dotations, le projet de loi de finances pour 2016 prévoit également :

- un plafonnement du FPIC à un milliard d'euros : le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) sera, à la demande des collectivités les plus contributrices, plafonné à 1 milliard d'euros, au lieu de 1,2 milliard s'il avait suivi son évolution naturelle.
- le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) sera étendu aux dépenses d'entretien des équipements des collectivités territoriales qui y étaient « par nature inéligibles ». « Or ces dépenses, qui peuvent représenter des montants significatifs, font partie intégrante des coûts financiers à prévoir et à prendre en compte lors de l'étude d'impact des projets d'investissement », indique le projet de loi.

A) BILAN 2010 - 2014

Le constat est accablant, les dernières années se sont caractérisées par une forte chute de l'épargne brute.

Montants en milliers d'Euros	2010	2011	2012	2013	2014
Autofinancement/Epargne brute	6 259	5 026	5 505	5 131	4 462
Evolution n-1		- 19,70%	+ 9,53%	- 6,79%	-13,04%

La dégradation de ce ratio est caractéristique du manque d'aisance de la section de fonctionnement.

Pour infléchir cette tendance, la Ville a engagé dès 2015, un certain nombre de mesures de manière à restaurer l'épargne.

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La croissance continue des charges et la raréfaction des ressources est à l'origine d'un effet « ciseau » fortement amplifié par la baisse inexorable des dotations de l'Etat et des subventions en provenance des Départements, Régions, Etat ou Europe.

La structure des recettes de fonctionnement

Montants en milliers d'Euros	2010	2011	2012	2013	2014	Structure moyenne
Ressources fiscales propres nettes des reversements	30 372	31 991	32 441	33 009	33 520	48,7%
Ressources d'exploitation	2 268	2 257	2 388	2 892	2 622	3,8%
Produits flexibles	32 640	34 248	34 829	35 901	36 142	52,5%
Ressources institutionnelles et fiscalité reversée	30 519	30 458	30 551	29 820	29 974	45,7%
Travaux en régie	300	370	348	345	339	0,5%
Produits financiers	544	821	640	542	585	0,9%
Produits exceptionnels hors cession	335	298	259	190	188	0,4%
Produits de fonctionnement	64 338	66 195	66 627	66 798	67 228	100%

Le tableau précédent montre que les produits flexibles sur lesquels le Conseil Municipal a un pouvoir d'action (pouvoir de taux ou fixation de tarifs) représentent plus de 50% des produits de fonctionnement. Dans ce sens la Ville a engagé dès 2015 un certain nombre de mesures et notamment la révision de sa politique tarifaire (location de salles, manifestations, redevances d'occupation de domaine public), de sa taxe de séjour, la réévaluation de certains loyers et notamment ceux liés aux conciergeries.

Par ailleurs, la fiscalité directe locale constitue le principal poste de recettes de fonctionnement de notre collectivité et celui sur lequel les élus ont la plus grande latitude d'action.

Pour la commune de Grasse, si les bases fiscales restent supérieures à celle de la strate, eu égard notamment à un environnement direct où la collectivité assume les charges de centralité, leur taux de progression est sensiblement plus faible que celui des communes de référence.

	2010	2011	2012	2013	2014
Base/habitant en Euros	2 672	2 704	2 762	2 904	2 910
Evolution n-1		+ 1,20%	+ 2,15%	+ 5,14%	+0,21%
Base/habitant de la strate	2 333	2 512	2 580	2 679	
Evolution n-1 de la strate		+ 7,67%	+ 2,71%	+ 3,84%	

Cette constatation nous amène à poursuivre et amplifier notre travail, aux côtés des services de l'Etat, de fiabilisation de nos bases d'imposition et d'optimisation de l'équité des contribuables devant l'impôt.

Par ailleurs, eu égard aux baisses des dotations plus importantes que prévu, du fait de la péréquation et de la baisse théorique de la population, il a été décidé de majorer de 20% la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à effet 2016.

Les dotations

La Ville a sollicité les services de l'Etat par courriers du 10 janvier 2012 et 7 juillet 2014 pour obtenir des éléments sur les modalités de calcul de la DGF ; ces courriers sont à ce jour restés sans réponse.

La dotation de la Ville est historiquement faible, largement inférieure à la moyenne de la strate ; ainsi entre 2000 et 2013 l'écart constaté avec la référence est passé de 52 à 84 euros par habitant.

La réforme de la DGF qui sera effective sur 2017 devrait aller dans le sens d'un rééquilibrage des dotations, mais à l'évidence la Ville est depuis de nombreuses années pénalisée par cette situation qui mérite une attention toute particulière de l'Etat par une analyse argumentée.

	2010	2011	2012	2013	2014
DGF/habitant en Euros	206	202	198	191	179
DGF/habitant de la strate	283	280	282	275	

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La structure de dépenses courantes

Montants en milliers d'Euros	2010	2011	2012	2013	2014	Structure commune	Structure strate
Charges à caractère général	12 031	12 070	12 089	12 156	12 642	20,5%	23,2%
Charges de personnel nettes des remboursements	30 896	31 455	31 911	32 719	33 741	54,0%	58,3%
Subventions de fonctionnement	7 434	7 506	7 008	7 224	7 486	12,3%	10,9%
Autres charges de gestion	3 774	3 596	3 639	3 673	3 693	6,2%	4,0%
Charges d'intérêt et pertes de change	3 016	5 585	4 933	4 913	4 738	7,0%	3,6%
Charges exceptionnelles	928	957	1 542	982	466		
Charges courantes	58 079	61 169	61 122	61 667	62 766	100%	100%

- L'analyse du poste de charges à caractère général du tableau ci-dessus nous démontre que son évolution est restée maîtrisée de 2010 à 2013 avec des évolutions inférieures à 1% par an. En revanche l'année 2014 a été marquée par une forte progression dont la principale explication est le paiement de la première échéance du partenariat public privé éclairage public (env. 600 000 euros).
- L'augmentation des charges de personnel est de l'ordre de 3 millions d'euros sur la période, et même si son évolution annuelle moyenne a été limitée à 1,9% par an, elle a pesé par son volume sur l'épargne de la Ville.

De surcroît, une analyse dans le détail de l'augmentation de la masse salariale met en lumière des facteurs qui ne dépendent pas de décisions de la collectivité.

Ainsi sur la période, les augmentations de la valeur du point, des cotisations patronales, et les évolutions législatives ou réglementaires ont impacté la progression de la masse salariale de plus du tiers (1 million sur 2,845 millions).

Ce constat met en relief qu'en raison des contraintes réglementaires et administratives, la gestion de la masse salariale est un exercice très délicat.

- L'année 2011 est caractérisée par une forte hausse des charges financières, phénomène qui s'explique principalement par l'évolution des taux des produits structurés et plus particulièrement ceux indexés sur le cours de change (EUR/CHF) avec l'appréciation du Franc Suisse en 2010 de 1.40 à 1.20, puis lors d'une deuxième phase en 2014 de 1.20 à 1.08.

Les conditions de marché de l'époque très volatiles rendaient insupportables les conditions financières de sortie de ces emprunts ; la Ville a donc désensibilisé les produits par d'autres voies comme la médiation judiciaire en 2014, et la voie transactionnelle en 2015.

B) STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

Classement Gissler, charte de bonne conduite au 31 décembre 2014 (hors PPP Eclairage Public)

Structure		(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable Simple. Echange taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	26					
	% de l'encours	58,93%					
	Montant en euros	49 883 078 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	4		1	2		
	% de l'encours	7,02%		8,66%	3,90%		
	Montant en euros	5 939 779 €		7 333 333 €	3 301 739 €		
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits			1	3		
	% de l'encours			0,00%	0,00%		
	Montant en euros			0 €	0 €		
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						7
	% de l'encours						21,49%
	Montant en euros						18 187 781 €

La dette de la Ville de Grasse présente un encours très élevé dont une forte proportion de produits structurés, à la suite d'une politique de gestion active de sa dette et de ses taux. En effet par des motivations essentiellement budgétaires, la Ville a souscrit des produits ayant pour objectif d'alléger les charges financières mais dont les conséquences positives ont été limitées sur le court terme.

Les décalages d'indices intervenus après la crise 2007-2008 et la poussée concomitante de la volatilité dans les marchés, ont engendré des surcoûts de charges très lourds, qui ont fait que globalement la politique de souscription de swaps a augmenté les charges financières de la Ville.

Ainsi, le bilan depuis l'origine sur les produits structurés fait apparaître un résultat largement excédentaire pour les années 2003 à 2009, puis déficitaire entre 2010 et 2014 (en cumulé, déficit de plus de 2,7 millions d'euros depuis 2003).

Nous constatons dès lors un taux d'endettement en constante augmentation, effet des produits structurés et conséquence des réaménagements de financements initiaux, et malheureusement la valorisation de ces produits est telle que pour certains, les solutions de marché ne peuvent être conclues aujourd'hui à des conditions acceptables pour la Ville.

Face à ce problème de taux structurés présents dans sa dette, la commune a ainsi exploré plusieurs voies de solution :

- la voie contentieuse : l'analyse des décisions intervenues ne permettait pas de dégager des jurisprudences significativement favorables à l'emprunteur, surtout depuis la loi de validation du TEG par le Conseil Constitutionnel intervenue en juillet 2014 ;
- la voie de réaménagement de marché : comme évoqué précédemment, le niveau très élevé des indemnités de remboursements anticipés a dissuadé la collectivité de sortir de ces produits structurés ;
- la voie transactionnelle : solution largement exploitée par la Ville qui a pu signer des réaménagements transactionnels, qui se sont concrétisés par des allègements conséquents des coûts attachés aux deux structures associées.

En 2014, dans le cadre de la transaction conclue avec DEPFA, même si une partie des coûts de sortie est restée à la charge de la Ville, le solde a été pris en charge par la contrepartie bancaire. Dès lors, le poids des charges financières payées au titre de l'emprunt désensibilisé est inférieur de 2 millions d'euros aux charges financières qui auraient été payées si le contrat structuré avait été maintenu en l'état.

En 2015, la ville a pu conclure une transaction avec SFIL permettant de désensibiliser un financement structuré basé sur le cours de change Euro/Franc Suisse. Cette démarche volontariste s'est concrétisée par un réaménagement en taux fixe, moyennant une indemnité financée par un nouvel emprunt, libérant donc la ville d'un risque de marché dont la survenance était insupportable.

En parallèle, la Ville s'est vue attribuer l'aide du fonds de soutien pour un montant supérieur de 300 000 euros à celui préalablement estimé, portant ainsi le montant global de l'aide à 12,4 millions d'euros. Cette aide complémentaire a été obtenue à titre discrétionnaire et est le résultat d'une démarche directe de la Ville auprès du Directeur du Service de pilotage du dispositif des emprunts à risque.

Ce réaménagement a ainsi permis d'avoir une parfaite lisibilité des échéances (taux fixe), et grâce à l'apport du fonds, de bénéficier d'une réduction conséquente des annuités totales mais aussi des frais financiers.

Rapport transaction

Montants en milliers d'euros	Désensibilisation 27 juillet 2015
Capital de l'emprunt désensibilisé	7 155
Montant du refinancement	7 155
Indemnité de remboursement capitalisée	16 400
Indemnité intégrée aux emprunts	4 230
Aide du fonds de soutien	12 440

La Ville a donc pu désensibiliser les structures les plus pénalisantes, ce qui lui permet à la fois de réduire le taux moyen de son encours mais surtout de supprimer les risques encourus sur le cours de change EUR/CHF.

La nouvelle répartition de l'encours selon les critères de la charte Gissler au 31 décembre 2015 est la suivante :

Structure		(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable Simple. Echange taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	32					
	% de l'encours	75,28%					
	Montant en euros	76 215 606 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	4		1	2		
	% de l'encours	5,48%		6,58%	2,78%		
	Montant en euros	5 550 364 €		6 666 667 €	2 811 718 €		
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits			1	3		
	% de l'encours			0,00%	0,00%		
	Montant en euros			0 €	0 €		
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						6
	% de l'encours						9,88%
	Montant en euros						10 004 929 €

Les emprunts « hors charte » représentent désormais moins de 10% de l'encours de dette

Les conséquences de la transaction sur l'évolution de la dette en 2015 sont les suivantes, les montants étant exprimés en milliers d'euros :

Encours de dette au 31 décembre 2014 (voir charte Gissler) :	84 645
Phase 1 Partenariat Public Privé au 31 décembre 2014 :	4 763
Total encours de dette au 31 décembre 2014	89 408
 Mobilisations :	
Indemnité de remboursement capitalisée SFIL 3,35% sur 20 ans :	16 400
Emprunt SFIL 3,35% sur 20 ans destiné au remboursement anticipé d'un CLTR :	6 000
 Remboursements :	
Caisse d'Épargne Revolving Eonia + 0,26% (voir ci-dessus) remboursement anticipé :	6 000
Caisse d'Épargne Revolving Eonia + 0,26% remboursement anticipé :	335
Annuité en capital 2015	6 750
Créance Fonds de soutien	11 818
Encours de dette au 31 décembre 2015 :	86 905
Phase 2 Partenariat Public Privé au 31 décembre 2015 :	2 527
Total encours de dette au 31 décembre 2015	89 432

Le décret du 29 décembre 2015 a modifié la méthode de calcul des ratios financiers pour les collectivités bénéficiant du fonds de soutien, puisqu'il leur permet de déduire le montant de cette créance restant à percevoir.

En tenant compte de ces éléments, l'évolution de la dette nous permet de constater que malgré la transaction réalisée avec SFIL qui nous a permis de désensibiliser un emprunt toxique, et de rembourser à des conditions de marché favorables par anticipation un emprunt de 6 millions d'euros réalisé sur l'année précédente, notre encours de dette en volume est resté relativement stable .

Cette opération a pu être réalisée grâce à une amélioration plus que sensible de notre épargne brute, et plus globalement d'un résultat d'exécution exceptionnel qui nous a permis de financer nos investissements sans nouvel emprunt.

De plus, les excédents de trésorerie de fin d'année nous ont permis d'effectuer un nouveau remboursement par anticipation de 335 000 euros sur notre emprunt revolving.

C) COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – RESTAURATION DE L'ÉPARGNE – OBJECTIFS PRIORITAIRES

POLITIQUE RIGOUREUSE SUR LE FONCTIONNEMENT

Nous avons évoqué plus haut les actions engagées par la collectivité sur les recettes de fonctionnement, il en a été de même sur les postes de dépenses.

Les charges à caractère général : des économies conséquentes, soit plus de 1,4 millions d'euros ont été réalisées et notamment (liste non exhaustive) :

- les frais de communication, cabinet et protocole
- les services à thématiques culturelles
- la restauration scolaire
- la gestion du parc automobile
- les travaux et prestations de service accordés aux entreprises

Les charges de personnel : la Ville a engagé dès 2015 une politique volontariste qui emporte déjà quelques résultats probants en terme de baisse des effectifs, et va se poursuivre dans un axe de réforme qualitative.

Les charges financières : la Ville a pu également conclure en 2015 une transaction permettant la désensibilisation d'un financement structuré. Cette transaction soutenue par une aide du fonds de soutien réduit de façon très importante les charges financières de l'emprunt quitté.

Les subventions aux associations : la collectivité a ouvert le chantier des subventions aux associations qui s'est d'ores et déjà concrétisé par une réduction de l'enveloppe dédiée d'environ 3 % sur 2015 ; l'effort sera poursuivi dans ce sens.

Résultats prévisionnels 2015 :

En recettes

Montants en milliers d'Euros	2014	Prev 2015
Ressources fiscales propres nettes des reversements	33 520	33 294
Ressources d'exploitation	2 622	2 694
Produits flexibles	36 142	35 988
Ressources institutionnelles et fiscalité reversée	29 974	29 105
Travaux en régie	339	434
Produits de gestion	66 455	65 527
Autres produits financiers	585	1 152
Produits exceptionnels hors cession	188	174
Produits de fonctionnement	67 228	66 853

La baisse constatée des produits de fonctionnement est due essentiellement, d'une part à la fiscalité reversée dans le cadre de la loi SRU, et d'autre part à la réduction conséquente de la DGF.

En revanche, le Fonds de Soutien obtenu dans le cadre de la transaction avec SFIL permet de quasiment doubler les produits financiers.

En dépenses

Montants en milliers d'euros	2014	Prev 2015
Charges à caractère général	12 642	11 234
Charges de personnel	33 741	33 119
Subventions de fonctionnement	7 486	7 245
Autres charges de gestion	3 693	3 748
Charges d'intérêt et pertes de change	4 738	3 723
Charges exceptionnelles	466	365
Charges courantes	62 766	59 434

Les résultats sont plus que probants, l'économie réalisée sur les charges courantes va au-delà des **3 millions d'euros** ; l'épargne brute qui sera constatée au compte administratif 2015 dépassera les **7 millions d'euros**.

Montants en milliers d'Euros	2010	2011	2012	2013	2014	Prev 2015
Autofinancement/Epargne brute	6 259	5 026	5 505	5 131	4 462	7 419
Evolution n-1		- 19,70%	+ 9,53%	- 6,79%	- 13,04%	+ 66,27%

Conséquence directe de l'amélioration de notre épargne, le ratio de capacité de désendettement qui est le rapport entre l'épargne brute et l'encours de dette sera quant à lui très sensiblement amélioré et le meilleur constaté depuis les cinq dernières années.

En années	2010	2011	2012	2013	2014	Prev 2015
Epargne brute/encours de dette	13,9	12,4	15,3	16,4	19,6	12,1

MAÎTRISE DE NOS DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement réalisées par la Ville représentent plus de 53 millions d'euros sur la période de 2010 à 2014 ; elles ont été financées par des emprunts à hauteur de 32 millions d'euros soit 60% des volumes investis.

En 2015 les dépenses d'équipement ont représenté environ 10,5 millions d'euros ; les principales réalisations sont les suivantes - les montants sont exprimés en milliers d'euros - (liste non exhaustive) :

- Médiathèque	2 343
- Hangars	3 829
- Requalification îlots dégradés	600
- Désenclavement quartier de la Gare	131
- Acquisition foncière Saint Marc (préemption)	497
- Réseaux de voirie	396
- Réseaux eaux pluviales	142
- Eclairage public (ZAC et installation nouveaux compteurs)	40
- Aménagement espaces verts	51
- Square Henri Dunant	65
- Travaux sur les chaudières	665
- Travaux bâtiments administratifs	160
- Travaux dans les écoles	125
- Travaux bâtiments culturels	52
- Travaux bâtiments sportifs	70
- Travaux bâtiments sociaux	27
- Etude Bâtiments Communaux	73
- Hôtel de police	25
- Villa Fragonard	66
- Stade de Perdigon	35
- Villa Saint Hilaire	167
- Equipement des services	220
- Renouvellement postes informatiques	98
- Poste radio Police Municipale	70
- Plan local d'urbanisme	60
- Subventions aux particuliers	41
- Pénétrante Cannes Grasse	200

Même si les montants réalisés sur 2015 sont dans la moyenne des cinq dernières années, les dépenses d'équipement marquent un retrait par rapport aux deux années précédentes (16,4 millions en 2013 et 12,1 millions en 2014) ; la Ville s'est donc engagée dans un circuit vertueux plus en adéquation avec sa capacité financière.

Les opérations liées au Projet de Renouvellement Urbain représentent environ 2/3 des dépenses brutes de 2015, ratio que l'on retrouvera sur les années 2016 et 2017 et qui contraint fortement la Ville dans sa volonté de réduire l'effort d'investissement. En revanche les recettes liées à la réalisation du projet représenteront plus de 50% des dépenses, ce qui allégera d'autant le besoin de financement.

LE FINANCEMENT DE NOS DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Il n'est pas inutile de rappeler que 2015 est une année exceptionnelle dans son exécution, le mode de financement de nos investissements en est la parfaite illustration :

Aucun emprunt nouveau n'a été ainsi mobilisé

Dépenses d'équipements réalisées : **10,5 millions d'Euros**

Financements disponibles :

Cessions foncières et mobilières : **2,7 millions d'Euros**

Subventions d'investissement : **4,7 millions d'Euros**

Autofinancement et fonds propres : **3,1 millions d'Euros**

Les cessions foncières et mobilières réalisées représentent un montant global de 2,7 millions d'euros dont les principales sont détaillées ci-dessous :

- Terrain OGEC Fénelon	1 760
- Terrain Saint Marc	497
- Terrain chemin des Poissonniers	280
- Parcelles diverses	115
- Cession appartement secteur sauvegardé	27
- Cession véhicules	21

Les subventions d'investissement ont atteint environ 4,7 millions d'euros (liste non exhaustive) :

- Médiathèque	3 717
- Passage du Rouachier	78
- Aménagement des hangars	255
- Ingénierie et conduite de projet PRU	32
- Amendes de police	356
- Subventions thématique culturelle DRAC	33
- Subvention particulier Villa Fragonard	100
- Subvention particulier Square Henri Dunant	100

D) CADRE BUDGETAIRE PLURIANNUEL DE FONCTIONNEMENT 2016-2020 :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Montants en milliers d'Euros	Prev 2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ressources fiscales propres nettes des reversements	33 294	33 900	34 350	34 800	35 250	35 700
Ressources d'exploitation	2 694	2 650	2 690	2 730	2 770	2 800
Produits flexibles	35 988	36 550	37 040	37 530	38 020	38 500
Ressources institutionnelles et fiscalité reversée	29 105	27 700	26 600	26 600	26 600	26 600
Travaux en régie	434	400	400	400	400	400
Produits financiers	1 152	1 255	1 170	1 120	1 045	1 010
Produits exceptionnels hors cessions	174	150	150	150	150	150
Produits de fonctionnement	66 853	66 055	65 360	65 800	66 215	66 660

Le produit des contributions directes – taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti (TFB) et taxe foncière sur le non bâti (TFNB) - est évalué à 30 650 milliers d'euros pour 2016. Pour les années suivantes, cette projection reste prudente, elle tient néanmoins compte des dernières bases fiscales notifiées par la Direction des Finances Publiques en novembre 2015 et de la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires votée le 22 septembre dernier.

En revanche, les taux des bases communales sont maintenus constants sur la période.

Si les bases nettes d'imposition ont systématiquement été revalorisées de plus de 3% par an entre 2010 et 2013, elles ont marqué un fléchissement net sur 2014 avec une revalorisation définitive inférieure à 1.2%. En revanche, grâce notamment à notre partenariat avec les services fiscaux, nous avons constaté une reprise sensible de notre dynamique l'année dernière, puisque malgré la conjoncture peu favorable, l'évolution du produit constaté a été de plus de 2.5% entre 2014 et 2015.

Néanmoins, notre prospective est plus prudente puisque nous arrêtons notre revalorisation à 1.5% par an, les incertitudes conjoncturelles prévalant dans nos hypothèses de travail, taux de progression que nous retenons également pour nos ressources d'exploitation (produits des services et produits de gestion).

Les autres variables liées aux ressources fiscales propres sont maintenues constantes sur la période, les principales étant :

- la taxe sur l'électricité	1 200
- la taxe sur la publicité	300
- la taxe sur les droits de mutation	2 150

Cette dernière est basée sur une hypothèse basse équivalente à celle perçue en 2014.

En terme de reversement de fiscalité, le prélèvement pour la solidarité du renouvellement urbain et le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales est prévu à environ 700 000 euros /an.

Cette hypothèse de travail ne tient pas compte des conséquences du contrat de mixité sociale signé avec l'Etat, ni d'une éventuelle réforme du régime de répartition du FPIC entre la communauté d'agglomération et les communes.

En ce qui concerne les ressources institutionnelles et la fiscalité reversée, l'attribution de compensation est maintenue constante, en revanche la dotation globale de fonctionnement est diminuée sur 2016 de 1.2 millions par rapport à 2015, diminution que nous répercuterons également sur 2017, année charnière, qui d'une part verra la mise en place de la réforme de la DGF, et qui d'autre part marquera la fin de la contribution des collectivités au financement des déficits publics.

Pour les produits financiers, nous nous sommes basés sur les montants perçus en 2014 et 2015 que nous avons majorés du montant de l'annuité du fonds de soutien amorti sur 20 ans.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Montants en milliers d'Euros	Prev 2015	2016	2017	2018	2019	2020
Charges à caractère général	11 234	11 000	11 150	11 300	11 450	11 600
Charges de personnel nettes des remboursements	33 119	34 100	34 600	35 100	35 600	36 100
Subventions de fonctionnement	7 245	6 550	6 800	6 800	6 800	6 800
Autres charges de gestion	3 748	3 800	3 850	3 900	3 950	4 000
Charges d'intérêt et pertes de change	3 723	4 300	4 000	3 675	3 350	3 075
Charges exceptionnelles	365	400	400	400	550	600
Charges courantes	59 434	60 150	60 800	61 175	61 700	62 175

Montants en milliers d'Euros	Prev 2015	2016	2017	2018	2019	2020
Autofinancement/Epargne brute	7 419 *	5 905 *	4 560	4 625	4 515	4 485

* hors épargne reportée

Les charges à caractère général

Nous nous sommes basés sur une hypothèse d'évolution de 1.5% par an sur la période, évolution qui est supérieure à celle constatée sur la période précédente (2010 à 2014 hors PPP).

Pour des services qui ont été fortement impactés par des réductions budgétaires entre 2014 et 2015, conséquence directe de la baisse de la DGF, il nous semble objectif d'anticiper une légère réévaluation de ce poste supérieure aux anticipations d'inflation.

Les subventions de fonctionnement

Les enveloppes de subventions aux associations ont été également revues à la baisse, diminution que l'on doit considérer exceptionnelle pour l'année 2016, principalement due au report du résultat obtenu par le CCAS (montants en milliers d'euros):

- subvention CCAS - 350
- enveloppe subventions associations - 300

Les autres enveloppes sont diminuées en globalité d'environ 10%, puis maintenues au même niveau sur les années futures.

E) REORGANISATION – EVOLUTION DES EFFECTIFS ET DES DEPENSES DE PERSONNEL

L'année 2016 verra une refonte de l'organisation des services ayant pour objectif d'obtenir une efficacité et une productivité améliorées ainsi qu'une réduction globale des coûts de fonctionnement. Une réflexion sera également menée sur le regroupement de certains services à l'horizon 2020.

Cette réforme est fondée sur 3 axes :

LA REORGANISATION

La refonte de l'organigramme redéfinit les directions existantes et cible la rationalisation du fonctionnement des services, elle a également comme finalité la mise en adéquation des compétences des agents avec les missions qui leurs sont dévolues.

L'objectif poursuivi est aussi conditionné par l'embauche de certains fonctionnaires à haute technicité ; la Ville se dotera en 2016 d'une enveloppe dédiée aux recrutements correspondants. Ce point est une étape essentielle à la mise en œuvre d'une politique forte d'économies.

La mise en œuvre de procédures écrites a comme objectif d'éviter les informations redondantes et les défauts de transmission d'informations. Ces procédures réglementaires permettront également de fiabiliser la qualité du service public et d'en garantir la continuité quelle que soit la situation.

L'ANNUALISATION

Les objectifs poursuivis sont de limiter le recours aux heures supplémentaires, de réduire les embauches de saisonniers en période estivale, mais essentiellement de pouvoir répondre de façon optimale par une présence continue et active sur toutes les activités municipales.

Ce chantier sera conduit dès 2016, il passera également par un réaménagement du temps de travail de 35 heures en 4 jours ou 4 jours et demi adoptés par un certain nombre d'agents.

LA MUTUALISATION DES SERVICES ET DES LOCAUX

L'objectif de ce projet qui s'inscrit sur plusieurs années est de regrouper les forces et les énergies sur des sites mutualisés. Ces redéploiements permettront à l'évidence la réalisation d'économies d'échelle en terme de charges de fonctionnement ; certains emplacements ont déjà été identifiés dans ce sens. Les services techniques sont les principaux consommateurs, ils seront donc la priorité du projet.

Le déplacement de la Police Municipale dans leur nouveau bâtiment met aussi en évidence la recherche d'économies sur les loyers occupés par les services municipaux.

Enfin, le regroupement des agents facilitera également notre politique de cessions foncières, objectif majeur du mandat.

D'un point de vue budgétaire, les charges de personnel de l'année 2015 ont été exceptionnelles en terme de réduction de masse salariale, et ce malgré la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Les charges nettes atteignent 33.12 millions d'euros pour 33.74 en 2014 soit environ - 600 000 euros.

Cette forte diminution est la conséquence de plusieurs facteurs : le premier concerne les départs à la retraite, nombreux en 2015 ; la Ville a fait le choix de ne pas remplacer certains postes (27 exactement).

En parallèle, nous avons constaté des départs de fonctionnaires à la haute technicité qui n'étaient pas prévus, et notamment ceux du directeur général des services techniques, des directeurs des bâtiments communaux et du conservatoire.

Il convient également d'évoquer le gel des avancements, le blocage des heures supplémentaires et la limitation des évolutions salariales.

Quant aux anticipations sur les prochaines années de 2016 à 2020, nous avons travaillé sur les futurs départs à la retraite ainsi que sur les cotisations.

En analysant ces variables, nous avons retenu deux hypothèses de progression de la masse salariale.

La première concerne l'exercice 2016, où nous nous sommes basés sur une forte progression de l'ordre de 3% ; est prévue dès cette année une enveloppe de recrutement pour le remplacement de personnels d'encadrement supérieur, mais aussi d'autres catégories dans des services comme la police municipale et les ateliers municipaux afin de privilégier le travail en régie.

Par ailleurs, dans le cadre de l'ouverture de la future Médiathèque, nous devons envisager la création d'environ 9 postes à compter de 2018.

La seconde est basée sur une hypothèse de progression beaucoup plus restrictive, soit 1.2% en moyenne par an, équivalente au non-remplacement sur la période des départs à la retraite d'environ 25 postes sur les 40 (de l'ordre de 175 000 euros par an) qui se libéreront assurément, c'est-à-dire les agents qui atteindront l'âge maximal, et ce, afin de compenser les augmentations mécaniques de certains postes de dépenses.

En effet, nous constatons qu'en moyenne tous les ans, les évolutions cumulées de la valeur du SMIC, des cotisations URSSAF, IRCANTEC et CNRACL ont des conséquences directes sur l'évolution de la masse salariale soit 435 000 euros par an (250 000 euros charges patronales, 180 000 euros de GVT, et 15 000 euros d'augmentation annuelle du SMIC).

De surcroît, même si nous observons un gel de la valeur du point à 4.6303 euros bruts depuis 2011, il nous semble tout à fait objectif d'anticiper un déblocage sur 2017 de l'ordre de 0.5% qui porterait donc la valeur du point à 4.6534 euros, et équivaldrait à une augmentation mécanique de la masse salariale de 200 000 euros par an.

En résumé, en raison des contraintes réglementaires, la gestion de la masse salariale est un exercice très délicat.

Pour autant la Ville a engagé dès 2015 une action volontariste qui va se poursuivre dans un axe de réforme qualitative mais également dans le cadre de la rationalisation des coûts liés aux charges sociales et l'optimisation de ses méthodes de travail.

D'une manière générale, le contrôle de ces dépenses comme des autres postes constitueront un des objectifs prioritaires du contrôle de gestion.

F) LE CONTRÔLE DE GESTION

Celui-ci répondra à une double logique descendante et ascendante, afin d'assurer la remontée des mesures mises en place par la direction générale ; il s'appuiera sur les services pour s'assurer de leur fiabilité et de leur pertinence.

Le succès de cette introduction dépendra avant tout d'une organisation bien adaptée des cycles de gestion, d'une fiabilité de l'information et d'un contrôle de gestion interne solide, d'un scénario progressif lors de son instauration et enfin de la mise en place de mesures en fonction des résultats de gestion.

Sa présence dans chaque service sera associée à la mise en place de pools comptables, afin de mettre en avant la proximité entre le contrôle de gestion et les services opérationnels.

Ces cellules seront en charge du suivi des activités et de l'aide aux directions, pour l'exploitation des tableaux de bord et l'optimisation de la fiabilité de l'information comptable.

En complément de la nomenclature officielle, des rubriques budgétaires et comptables spécifiques ont été créées afin de faciliter la mise en place d'une comptabilité analytique, outil de base du contrôle de gestion.

Les objectifs cibleront essentiellement les résultats de fonctionnement des services mais aussi les organismes satellites en fonction de leurs activités, sans se limiter à l'aspect purement budgétaire et comptable.

La collectivité sera donc en mesure de s'assurer que les ressources sont utilisées avec efficacité.

Le pilotage budgétaire réside également dans une définition pertinente des objectifs, en particulier l'optimisation du fonctionnement des services évoquée plus haut, mais aussi la rationalisation des équipements.

La traduction budgétaire du pilotage doit se faire au travers d'un plan pluriannuel, qui dans un environnement de contraction des ressources, permet d'avoir une certaine lisibilité.

Le PPI est établi dans le cadre d'une stratégie financière sans caractère réglementaire, mais cadre de référence ; il assure le lien entre les ressources mobilisables et la capacité globale d'investissement.

La section d'investissement reprend le PPI à travers une répartition en autorisations de programmes et crédits de paiement.

Cette procédure réglementaire évite à la commune de devoir inscrire au titre du budget d'un seul exercice l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, puisque seuls les crédits strictement nécessaires à l'acquittement des dépenses annuelles sont inscrits.

Les autorisations de programmes font l'objet d'une délibération du Conseil Municipal, elles sont votées et révisées une fois par an lors du vote du budget primitif.

Leur durée est en adéquation avec la période couverte par le PPI.

G) CADRE BUDGETAIRE PLURIANNUEL EN INVESTISSEMENT

Notre objectif prioritaire, comme cela était déjà le cas sur 2015, est de minimiser le recours à l'emprunt afin de ne pas augmenter notre encours de dette et ne pas impacter nos marges de financement.

CADRE BUDGETAIRE INVESTISSEMENT 2016-2020 EN MILLIERS D'EUROS
--

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
AUTORISATIONS PROGRAMMES	43 163	CESSIONS FONCIERES SUBVENTIONS	25 554
TRAVAUX EN REGIE	2 000		
REMBOURSEMENTS DETTE EN CAPITAL	40 815	AUTOFINANCEMENT ET RESSOURCES PROPRES	33 040
TOTAL DEPENSES	85 978	TOTAL RECETTES	58 594

EMPRUNT PREVISIONNEL : 27 384

PLAN PLURIANNUEL INVESTISSEMENT 2016-2020

Les autorisations de programmes votées lors du Conseil Municipal du 14 avril dernier feront l'objet de révisions en terme de montant, mais aussi en terme de durée, puisqu'elles seront prolongées de 2017 à 2020 ; les principales orientations seront les suivantes :

Autorisation renouvellement urbain de programme renouvellement urbain

Les opérations principales qui la constituent sont détaillées ci-dessous :

Pour mémoire, l'autorisation de programme du 14 avril 2015 était échelonnée entre 2013 et 2017.

Dépenses totales en milliers d'euros: 23 250	2016	2017	2018	2019	2020
Totaux	9 341	8 577	2 732	2 300	300
Médiathèque	1 703	7 000	2 432		
Equipement Médiathèque			200	2 200	200
Hangars quartier de la Gare	3 250				
Requalifications îlots	397				
Passage du Rouachier		937			
Désenclavement quartier de la Gare	2 300				
Ingénierie	12	11			
Aménagements liés à la GUP	13	13			
Subventions secteur sauvegardé	42	42	50	50	50
Etude plan stratégique local	24	24			
Travaux imprévus	1 500	500			
Plan Local Urbanisme/Règlement Local Publicité	100	50	50	50	50

Recettes totales en milliers d'euros : 11 494	2016	2017	2018	2019	2020
Totaux	3 885	5 336	913	1 280	80
Médiathèque	1 375	1 800	833		
Equipement Médiathèque			80	1 280	80
Hangars quartier de la Gare	1 138	2 550			
Requalifications îlots					
Passage du Rouachier		376			
Désenclavement quartier de la Gare	1 260	576			
Ingénierie	5	4			
Etude plan stratégique local	10	7			
Aménagements liés à la GUP	97	23			

Autorisation de programme renouvellement superstructures

Les opérations principales qui la constituent vous sont détaillées ci-dessous :

Pour mémoire, l'autorisation de programme du 14 avril 2015 était échelonnée entre 2013 et 2017.

Dépenses totales en milliers d'euros: 11 878		2016	2017	2018	2019	2020
Totaux		2 983	955	2 160	3 040	2 740
Hôtel de police municipale		860				
Tribune stade de Perdigon		502				
Amélioration bâtiments administratifs		916	500	500	1 000	1 000
FETAVI		31				
Provisions travaux écoles					750	750
Alarme Villa Fragonard		7				
Etude cathédrale		80				
Villa Saint Hilaire		232				
Mas du Collet		180	180			
Centre technique Municipal				200	300	
Aménagement Salle sous le Cours			100	500		
ADAP		175	175	960	990	990

Recettes totales en milliers d'euros : 200		2016	2017	2018	2019	2020
Totaux		200				
Tribune stade de Perdigon		50				
Villa Saint Hilaire		150				

Autorisation de programme renouvellement infrastructures

Les opérations principales qui la constituent vous sont détaillées ci-dessous :

Pour mémoire, l'autorisation de programme du 14 avril 2015 était échelonnée entre 2013 et 2017.

Dépenses totales en milliers d'euros : 5 933	2016	2017	2018	2019	2020
Totaux	1 198	1 175	720	1 420	1 420
Réseaux de voirie	235	300	250	600	600
Boulevard Thiers	200	200			
Réseaux d'eaux pluviales	90	150	150	400	400
Schéma Directeur eaux pluviales	200				
Canal de la Siagne	13				
Vidéo-protection	40	120			
Compteurs éclairage public	60	50			
Aménagements espaces verts	70	100	100	200	200
Jardin des Plantes	70	35			
Pénétrante Cannes Grasse	200	200	200	200	200
Mission Fontaines	20	20	20	20	20

Recettes totales en milliers d'euros : 210	2016	2017	2018	2019	2020
Totaux	160	50			
Schéma Directeur eaux pluviales	100				
Vidéo-protection		20			
Jardin des Plantes	60	30			

Autorisation de programme renouvellement équipement

Les opérations principales qui la constituent vous sont détaillées ci-dessous :

Pour mémoire, l'autorisation de programme du 14 avril 2015 était échelonnée entre 2013 et 2017.

Dépenses totales en milliers d'euros: 2 102	2016	2017	2018	2019	2020
Totaux	752	250	200	300	600
Renouvellement postes informatiques	100	100			
Véhicules municipaux	360				300
Equipements divers des services	292	150	200	300	300

Recettes totales en milliers d'euros	2016	2017	2018	2019	2020
Totaux					
Equipements divers services					

H) FOCUS SUR LES ACTIONS ET PROJETS 2016

LE RENOUELEMENT URBAIN

Toutes les opérations liées au Projet de Renouveau Urbain sont définitivement entrées en phase opérationnelle conformément aux délais et prescriptions de l'avenant de sortie.

Ainsi, le budget d'investissement 2016 sera consacré en grande partie au renouvellement urbain et notamment (liste non exhaustive) :

La médiathèque verra son déroulement de chantier se poursuivre malgré les événements survenus, le budget consacré à ses travaux sera d'environ 1.7 millions d'euros, somme incluant la mise en sécurité des immeubles effondrés et leur déconstruction.

Suite à ces événements, l'aménagement intérieur du bâtiment, bien que valorisé aujourd'hui à 2.6 millions d'euros, est susceptible d'être modifié tant au niveau d'investissement du matériel qu'au niveau des coûts de fonctionnement de la structure, qui sont de nouveau à l'étude.

Le travail sur la future Médiathèque et son ouverture au public probable en 2018 demande un travail important de coordination entre les services ; ce futur espace doit être vu comme une Médiathèque nouvelle génération, une « agora », un « forum » où les habitants de Grasse viendront se retrouver pour différents usages.

Dans le cadre de l'opération d'aménagement des hangars, les ordres de service concernant le désamiantage et la démolition ont été notifiés aux entreprises, le budget prévisionnel consacré à ces ouvrages pour 2016 est d'environ 3.2 millions d'euros.

Enfin, l'opération de désenclavement est lancée à travers la réalisation de la nouvelle voie publique, pour une durée estimée à 11 mois de travaux, pour un montant d'environ 2.3 millions d'euros sur le budget de l'année en cours.

Les recettes afférentes à chacune des opérations du PRU font l'objet de subventionnement des différents partenaires conformément à la maquette financière ; à titre indicatif le montant inscrit sur 2016 est d'environ 3,9 millions d'euros et représente plus de 50% des co-financements.

Enfin, eu égard aux événements survenus sur l'année 2015, une provision pour travaux imprévus sur le secteur sauvegardé est mise en place dès cette année, les premières estimations nous étant parvenues, il convient d'abonder cette provision d'une enveloppe compressible de deux millions d'euros.

En parallèle, les services du département et de l'Etat ont été sollicités dans le cadre de l'obtention d'enveloppes exceptionnelles, et même si nous restons optimistes quant à l'issue de nos démarches, à ce jour nous n'avons pas inscrit de recettes.

L'AMENAGEMENT ET L'URBANISME

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme, nous souhaitons nous inscrire dans une perspective de développement durable et de maîtrise de l'aménagement du territoire.

Les axes privilégiés de notre développement sont basés sur la préservation de la qualité du cadre de vie et des continuités écologiques, et la valorisation du patrimoine paysager.

Les terres d'exception, témoins de la compétence arôme et parfums, seront protégées. Les grandes séquences paysagères et naturelles qui agrémentent le cadre de vie des grassois seront préservées, une trame verte et bleue sera d'ailleurs mise en place.

Selon le calendrier retenu avec les bureaux d'études, l'approbation du Plan Local d'Urbanisme révisé devrait être effective début 2017.

Avant cette échéance, l'année 2016 sera marquée par les réalisations des phases 3 et 4 du MAPA attribué en janvier 2014, soit

- le zonage et règlement, arrêt du PLU ainsi que les analyses des incidences ;
- le dossier d'enquête publique et son approbation.

La concertation publique qui nous est imposée pendant la procédure induit également des coûts qu'il conviendra de prévoir, notamment pour la conception et l'édition des supports de communication, l'organisation de réunions publiques et de séminaires pédagogiques animés par des intervenants extérieurs.

Le budget consacré à l'opération sera d'environ 85 000 euros sur l'exercice.

Par ailleurs, nous poursuivrons en lien avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse qui en a la compétence, notre politique volontariste de production et d'aide aux logements sociaux. Cette volonté s'affiche clairement dans la modification du PLU n°11 et le Projet de Renouvellement Urbain, qui prévoient la réalisation de 761 logements dont 374 logements locatifs sociaux.

En parallèle, nous engageons la révision du règlement local de publicité datant de 1994.

Cette révision doit permettre d'une part, de prendre en compte les dernières évolutions du cadre législatif concernant la publicité extérieure et en particulier la loi dite Grenelle 2 du 12 juillet 2010 et d'autre part, d'exprimer le projet de la commune en matière d'affichage publicitaire.

L'objectif du nouveau règlement est d'adapter la réglementation au territoire et aux enjeux du paysage naturel et urbain, de traiter les entrées de ville et les grands axes de circulation routière, et d'harmoniser les dispositifs publicitaires.

Ce projet fera l'objet d'une procédure analogue à celle du PLU avec notamment, une concertation publique tout au long de la phase d'élaboration, et une enquête publique une fois le projet arrêté en Conseil Municipal ; les coûts liés à cette procédure sont estimés à 15 000 euros.

LA POLITIQUE SECURITAIRE

Cette année sera marquée par la poursuite des travaux du nouveau poste de Police Municipale mais aussi les ouvrages réalisés pour un nouveau centre de sécurité urbain sur un second site avec un budget consacré de 860 000 euros.

Le budget a été largement optimisé par l'intervention massive des services municipaux dans la réalisation des travaux, seuls les postes de dépenses spécifiques comme l'ascenseur, le contrôle d'accès et les travaux d'étanchéité ont été confiés aux entreprises.

L'enveloppe financera l'acquisition du local, des travaux de réhabilitation ainsi que l'équipement complet permettant son utilisation.

Cette nouvelle infrastructure permettra d'accueillir l'ensemble du personnel de la Police Municipale dans des locaux modernes et adaptés à la fréquentation des personnes à mobilité réduite.

La réimplantation du service est également source d'économie pour les charges courantes puisque le bail de location de l'ancien local sera résilié.

La réorganisation de la Police Municipale sera poursuivie afin de répondre aux exigences du quotidien, tout en renforçant notre collaboration étroite avec les forces de police de l'Etat, pour obtenir une meilleure synergie des effectifs et une complémentarité des équipes.

En complément, le nouveau centre de sécurité urbain donne toutes les garanties pour, à terme, réaliser une extension du système de vidéo protection ; notre priorité dans la lutte contre l'incivilité.

Dès 2016, une enveloppe de 40 000 euros est prévue notamment pour l'acquisition de matériel de réseau, de stockage et pour dans un second temps, permettre le déploiement de nouvelles caméras.

Dans ce cadre, dès 2017 une enveloppe de 120 000 euros sera affectée aux travaux liés au développement des infrastructures, la pose d'une fibre, et notamment l'installation de nouvelles caméras dans les quartiers des Marronniers, de Saint Jacques et des Fleurs.

LA POLITIQUE SPORTIVE

Le service des Sports gère les équipements sportifs de la commune: ouverture, construction, rénovation et réhabilitation

Son équipe d'animateurs œuvre pendant le temps scolaire et dans le temps des « nouvelles activités périscolaires » pour offrir des activités sportives aux enfants des écoles grassoises. Elle est aussi en place pour accueillir les nombreuses associations sportives grassoises le soir et les week-ends afin que les 10.000 licenciés de Grasse puissent exercer leurs activités favorites.

La nouveauté pour les accueils dans les équipements sportifs est la mise en place de plus en plus récurrente de stages par les clubs sportifs pendant les vacances scolaires.

En terme de réalisation et afin de répondre favorablement aux demandes des supporters grassois et au cahier des charges de la Fédération Française de Rugby, la tribune du Stade Perdigon sera couverte par une structure métallique permettant aux spectateurs d'être abrités des intempéries pendant les rencontres sportives.

Les travaux débuteront en juillet pour s'achever à la reprise de la saison sportive du mois de septembre, l'enveloppe consacrée à ces ouvrages est d'environ 500 000 euros.

LA POLITIQUE CULTURELLE

La villa Saint Hilaire entièrement rénovée verra son accès redimensionné grâce à la création d'un belvédère en aplomb d'un talus et d'un mur de soutènement ; ces ouvrages permettront de mettre en perspective l'accueil du public et la qualité de l'offre culturelle inhérente au bâtiment ; sur l'enveloppe de 232 000 euros prévue sur 2016, le coût de cet aménagement est d'environ 200 000 euros et est subventionné à hauteur de 80% par la DRAC.

Ce centre patrimonial a ouvert ses portes au printemps 2015. La fréquentation de cet établissement est d'environ 500 personnes par mois. Les chiffres augmentent de mois en mois et la politique d'expositions et de point relais pour la prise de documents de lecture publique, sont des atouts pour faire connaître ce lieu au public.

La villa Fragonard verra l'installation d'un système de vidéosurveillance à la demande du Louvre ; le montant estimé est de 7.000 €.

AMELIORATION ET ENTRETIEN DU PATRIMOINE COMMUNAL

L'année 2016 marquera la mise en place de l'agenda d'accessibilité programmée, validé par la Commission d'Accessibilité Départementale.

Ce ne sont pas moins de 192 établissements recevant du public et d'installations ouvertes au public qui doivent s'adapter aux différents types d'handicap.

La Ville de Grasse a obtenu par le Préfet, en fin d'année 2015, une validation de cette mise en accessibilité sur 3 périodes, soit 9 ans, au vu de l'importance de son patrimoine.

L'enveloppe budgétaire des aménagements est estimée par un bureau spécialisé à environ 7,7 millions d'euros.

Ainsi, pour l'année 2016, 26 établissements seront traités ; sont concernés les bâtiments où le potentiel d'accueil est le plus important comme notamment les salles d'exposition et les salles polyvalentes ; le montant affecté à ces travaux est de 175 000 euros.

En plus des accessibilités, le service des bâtiments communaux a vocation à mettre aux normes quotidiennement les établissements recevant du public (ERP), en étroite collaboration avec la commission communale de sécurité ; cette année cette programmation concernera pas moins de 18 établissements pour un budget global de 180 000 euros prévu dans l'enveloppe amélioration des bâtiments administratifs.

Nous privilégierons enfin comme en 2015 le travail en régie ; les services techniques étant très sollicités, il conviendra d'abonder de manière conséquente les dotations concernant leurs achats en fournitures, et notamment celles des ateliers municipaux dont le budget sera proche des 350 000 euros.

Dans le même état d'esprit, une nouvelle opération dénommée « Jardival » sera en grande partie réalisée en interne par les services ; cette programmation de réaménagement du Jardin des Plantes fait l'objet d'une subvention européenne qui représente 85% du coût global de l'opération, soit 172 618 euros de recettes sur les 203 080 euros en dépenses ; l'opération fait partie d'un programme transfrontalier qui vise les jardins de la riviéra française et italienne.

Elle sera phasée sur les années 2016 et 2017, et consistera à clôturer le jardin, à réaliser divers aménagements paysagers, et à reprendre la pergola ainsi que l'étanchéité des bassins.

Le budget qui lui est consacré sur 2016 s'élève en dépenses à 131 000 euros (investissement et fonctionnement), le solde soit 72 080 euros lui sera alloué l'année suivante, le chantier devant être terminé pour l'été 2017.

En terme de voirie, 235 000 euros seront consacrés à l'entretien, 200 000 euros à la requalification de l'avenue Thiers (génie civil, bordure, trottoirs et aménagements paysagers), dont les ouvrages seront réalisés en étroite collaboration avec le Conseil Départemental qui prendra à sa charge les enrobés et la mise en place de nouveaux candélabres.

Le schéma directeur d'eaux pluviales est lancé, il constituera l'outil de base de notre réflexion des 20 prochaines années concernant l'amélioration de notre gestion des eaux pluviales ; le montant des études est estimé à 200 000 euros et sera subventionné à 50% par l'Agence de L'eau.

La deuxième tranche de l'aménagement des abords du Canal de la Siagne sera réalisée en complément des travaux effectués par le SICASIL, la Ville de Grasse sera notamment en charge du mobilier urbain.

Conformément à nos engagements avec le Conseil Départemental à travers la convention de cofinancement des travaux d'aménagement de la Pénétrante Cannes-Grasse, 200 000 euros de subvention sont prévus chaque année et correspondent aux 3% du montant total des ouvrages.

Enfin, une mission de rénovation et embellissement des fontaines et lavoirs est programmée avec un double objectif, d'une part réaliser des économies sur les fluides par la mise en place de circuits fermés pour éviter les fuites d'eau, et d'autre part leur embellissement.

POLITIQUE JEUNESSE

Dans le domaine de la petite enfance, les réalisations concerneront la climatisation de deux crèches (la Blaquière au quartier des Fleurs et Pérard au quartier saint Claude) pour le confort des bébés et jeunes enfants.

L'installation de système à refroidissement d'air permettra un accueil dans des conditions optimales en situation de forte chaleur.

Les travaux sont estimés à 50 000 euros (enveloppe bâtiments administratifs) pour les deux sites.

Dans le domaine de l'éducation, nous poursuivons les travaux prévus dans le cadre de la convention de modernisation des réfectoires des écoles élémentaires de la ville, en partenariat avec notre délégataire ; les écoles concernées sur l'été 2016 sont les écoles Henri Wallon et Jean Crabalona au Plan de Grasse et au quartier des Fleurs ; le montant des travaux est de 31 000 €.

Au niveau de l'administration du service, un grand chantier sur la réforme de la sectorisation est engagé en parallèle à la révision du PLU. Les écoles grassoises doivent s'adapter aux mouvements d'habitation, de circulation des familles sur le territoire et prévoir dans les 10 prochaines années, les besoins de construction d'écoles ou d'agrandissement de certaines ; 750 000 € sont provisionnés en 2019 et 2020.

LES SERVICES A LA POPULATION

Afin d'améliorer le service public, la Mairie annexe du Plan de Grasse sera replacée au mas du Collet.

Cette bâtisse complètement rénovée regroupera à terme les formalités administratives, l'état civil la police municipale et une nouvelle crèche.

Les travaux seront achevés en 2017 pour un coût global de 360 000 euros, 180 000 euros étant alloués dès 2016 à la rénovation.

Cette année, la Ville de Grasse a adhéré au procédé COMEDEC (Communication Electronique De Données D'état Civil). Le dispositif COMEDEC est un nouveau mode de délivrance de données de l'état civil offert aux communes, source de simplification pour l'utilisateur, et de sécurisation des titres d'identité pour l'Etat. Ce dispositif va, à terme, faire disparaître les frais d'affranchissement d'envoi des actes d'état civil pour les communes.

Par ailleurs, dans le cadre de ce poste de dépenses du départ courrier, un système d'éco-pli a été installé en lieu et place de la lettre verte, afin de réduire les coûts d'affranchissement d'environ 15% dès 2016, soit 110 000 euros par rapport à 130 000 euros en 2015.

Enfin, la polyvalence va devenir une généralité au sein des services à la Population, où plusieurs agents seront formés à des missions différentes, afin de permettre une continuité du service en cas d'absence, et d'éviter de recourir à des agents supplémentaires.

EQUIPEMENT DES SERVICES

Comme cela a déjà été le cas sur 2015, nous privilégierons les équipements visant à améliorer le confort et la qualité du travail rendu par les services.

La deuxième tranche du renouvellement du parc informatique sera réalisée, et comportera le changement d'une centaine de postes pour un budget de 100 000 euros.

Nous souhaitons également affecter une enveloppe exceptionnelle de 360 000 euros au parc automobile, les objectifs ciblés étant multiples :

Amélioration du rendement de certains services par l'acquisition de matériel adapté comme la balayeuse pour le service proximité, un camion poly-bennes pour la voirie et un Piaggio Porter pour les espaces verts (arrosage).

Investissement dans des véhicules récents, aujourd'hui loués, de façon à réaliser des économies sur nos postes de fonctionnement.

La Commission optimisation et performance des moyens et ressources ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 08 février 2016,

La Commission optimisation et performance des moyens et ressources (DOB) ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 11 février 2016,

Après la présentation du rapport d'orientation budgétaire, le Maire a ouvert le débat. Les Conseillers Municipaux ont pu alors apporter leur contribution. Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.